Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 085-218503019-20240530-5_300524-BF

Département de la Vendée
Commune de VENDRENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHLIPART Roseline, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Etaient présents : Roseline PHLIPART, Pascal LALLEMAND, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT TRAMECOURT Gérard GALLARD, Alain CHENOIR, Yvon BOUDEAU, Rémi SEILLER, Mélanie PETITEAU, Patrice ROUSSELOT, Delphine MERLET, Clément RECROSIO, Marie-Jeanne GODET, Séverine RIPOCHE, Sonia CHENOUARD
Excusés : Sandra GODET, Valérie CHENU, Stéphane BARBARIT, Mélanie LOIZEAU

Date de convocation : 21 mai 2024

M. Rémi SEILLER a été désigné secrétaire de séance

N°5/30.05.24
DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1

Après étude et délibération, le CONSEIL MUNICIPAL adopte les modifications budgétaires suivantes

Budget principal – Section de fonctionnement

Dépenses		
6751-042		-532
6558		15 000
023		-15 000
		-532

Recettes		
7751		-532
		-532

Budget principal – Section d'investissement

Dépenses		
2135		-1 500
212		3 900
2135/104		3 000
231/104		-3 000
2112		-2 400
2188		-2 200
2184		2 200
2051/102		-900
2183/102		900
		0

Recettes		
024		532
2111-040		-532
021		-15 000
1641		15 000
		0

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus
Le 31 mai 2024
Le Maire
Roseline PHLIPART

MAIRIE DE VENDRENNES (Vendée)

Le Maire
• certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
• informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif 6 rue Allée de l'Ile Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État